

gnons de voyage, se trouvaient Jean Beaulier, son cousin, François Piquet, âgé de seize ans et neveu de Beaulier, Thomas Briand et Jean Leroux. Le navire qui les portait était commandé par le capitaine Durube. Dès leur arrivée, au printemps de 1754, ils firent la pêche à Gaspé. Joseph Nicole vint aussi s'établir en Canada la même année. La famille Casault n'arriva que deux ans après, en 1756. Ces détails nous sont fournis par des documents authentiques de première valeur. Ce sont les procès-verbaux des enquêtes faites à l'évêché de Québec par le grand-vicaire Perrault, en 1768, pour établir que Félix Têtu et Jean Beaulier étaient libres et pouvaient contracter mariage. On y voit que, pendant quatorze ans, Félix Têtu employait tous les étés à faire la pêche à Gaspé, et qu'établi à Saint-Thomas il y passait le reste de l'année.

Voici au reste cet important document :

CERTIFICAT DE LIBERTÉ EN FAVEUR DE FÉLIX TÊTU

L'an mil sept cent soixante et huit, le trentième mars, est comparu pardevant Nous le nommé Félix Testu actuellement demeurant à la Pointe à la Caille, lequel désirant se marier aurait requis de faire pardevant nous preuve de liberté. En conséquence, ayant fait serment de dire vérité, nous aurait déclaré être natif de Saint-Malo dont il serait parti en 1754 pour venir à Gaspé y faire la pêche à la morue, étant alors âgé de 19 ans, depuis ce temps il n'a point retourné en Europe mais qu'il a toujours resté en cette province, allant tous les étés à